

PROCÈS-VERBAL DU 7 MARS 2023

L'an deux mil vingt-trois, le mardi sept mars à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de SERVAVILLE-SALMONVILLE, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul DUPRESSOIR.

ETAIENT PRESENTS : MM. DUPRESSOIR – DELABOS – DESOMBRE– GLÜCK – MASSET – Mmes BERNSTEIN – COURTY– ENOU – SEVESTRE – DESANNAUX.

ABSENTS : Alban MAUGER – Gabriel VERHAEGHE – Jean-Luc GARIN

EXCUSÉS : DURAND (procuration à Julien GLUCK) - VAN DEN BOSSCHE (procuration à Fabienne BERNSTEIN)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Eric MASSET

QUORUM : 8

Ordre du jour :

- I- Approbation du Procès-Verbal du 24 janvier 2023
- II- Comptes rendus de réunions
- III- Vote du compte administratif
- IV- Vote du compte de gestion
- V- Délibérations à prendre
- VI- Informations diverses
- VII- Questions diverses

I- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 24 JANVIER 2023 :

Accord à l'unanimité des membres présents.

II- COMPTES RENDUS DE RÉUNIONS :

1) Commission de finance du jeudi 23 février 2023 (Jean-Paul DUPRESSOIR)

Lecture de tous les comptes articles du budget prévisionnel 2022 avec les mandats et titres mis en 2022.

2) Conseil d'Administration du C.C.A.S du 07 février 2023 (Fabienne BERNSTEIN)

- Présentation et vote du compte de gestion 2022 => approuvé à l'unanimité.
- Présentation et vote du compte Administration 2022 => approuvé à l'unanimité.
- Présentation et vote du budget primitif 2022 => approuvé à l'unanimité

Délibérations prises :

- N°01-2023 Délibération Compte de Gestion du CCAS 2022 => à l'unanimité des membres présents
- N°02-2023 Délibération affectation du résultat exercice 2022 => à l'unanimité des membres présents
- N°03-2023 Délibération Compte Administratif du CCAS 2022 => à l'unanimité des membres présents

- **La ressourcerie** : Sophie COURTOIS, directrice de Résiste (ressourcerie de Darnétal) doit expliquer le principe de cette association avec une visite des locaux. Les membres du CCAS peuvent y assister. Un projet de brocante peut être monté avant le mois de juin. Le fonctionnement et les modalités restent à définir.

- **Contact des aînés** : Pour rappel, toutes les personnes de plus de 80 ans vivant sur la commune ont été contactées pour savoir si elles souhaitaient une visite amicale et ainsi lutter contre l'isolement social de nos aînés. Trois retours positifs.

- **Informations diverses** : Mme BERNSTEIN attire l'attention des membres sur la possibilité de faire une commande groupée de fioul pour les habitants de la commune. Un questionnaire sous forme de sondage sera effectué pour connaître les personnes intéressées et la quantité de fioul nécessaire. Ainsi, une négociation sera envisagée auprès du fournisseur.

3) Réunion SIAEPA du 23 février 2023 (Benoit DELABOS)

Election d'un nouveau président du SIAEPA suite au décès de Mr CHARBONNIER :

- Mr DELNOTT a été élu président avec 27 votes POUR et 5 votes BLANCS.
- Mr PICARD Philippe 1^{er} vice-président avec 30 votes POUR et 2 votes BLANCS
- Mr CAJOT Norbert 2^{ème} vice-président avec 31 votes POUR et 3 votes BLANCS
- Mr LECLERC Jean-Luc 3^{ème} vice-président avec 33 votes POUR et 1 vote BLANC.

Les nouveaux membres du bureau sont :

Mr CREVET, Mr ORION, Mr BENARD, Mr HOUEL, Mr BOY, Mr BURETTE, Mr BLAINVILLE, Mr DELNOTT, Mr PICARD, Mr CAJOT et Mr LECLERC.

Les délibérations prises :

- Délégation du comité syndical au président : approuvé à l'unanimité
- Délégation du comité syndical aux membres du bureau : approuvé à l'unanimité
- Election des membres de la commission d'appel d'offres : 5 titulaires et 5 remplaçants ont été élus.
- Election des membres de la commission du service public : 5 titulaires et 5 remplaçants ont été élus.
- Désignation au SIDESA : Mr DELNOTT et Mr PICARD ont été élus. Transfert de compétences vers la Communauté de communes.
- Désignation au SBVCAR : Mr CAJOT et Mr DELNOTT ont été élus.

4) Second conseil d'école du RPI du 03 mars 2023 (Stéphanie DESANNAUX)

Mme DESANNAUX fait un résumé du compte rendu du second conseil d'école qui s'est déroulé à SERVAVILLE.

L'effectif pour la rentrée prochaine du RPI se porte à 255 élèves comme suit :

- Servaville 93
- Martainville 98
- Auzouville 64

Sécurité : pour Servaville => document unique réalisé. PPMS le 20 janvier dernier avec comme thématique « la tempête ».

Sorties et Projets écoles :

- Biotropica le 26 mai 2023
- Lire et faire lire avec Mr Puech
- Présentation de 2 instruments (violon et guitare) fin mars, courant avril pour Interlude.

Projet 2022/2023 :

- Aménagement de la cours – devis validé et accord de la mairie
- Marelle cours d'école du bas « serpent avec lettres de l'alphabet ».
- Parcours engins roulant pour trottinette pour cours du haut

5) Réunion du Conseil Communautaire Inter Caux Vexin le 27 février 2023 (Lucette SEVESTRE)

Election du vice-président suite au décès de Mr Robert CHARBONNIER : Mme Béatrice FOURNEAUX élue avec 54 voix pour 72 votants.

Finances : attributions de compensation définitives 2022 et compensations provisoires 2023 au bénéfice des communes. Cette attribution de compensation sert à maintenir l'équilibre budgétaires des communes membres lors des transferts de compétences et de charges dans le cadre de la fiscalité professionnelle unique.

2022 : Servaville définitives « 1 278.00 € par mois »

2023 : Servaville à compter du 1^{er} janvier 2023 « 1 278.00 € par mois »

III - PRÉSENTATION DU COMPTE DE GESTION

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 076029

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC MONTVILLE

ETABLISSEMENT : SERVAVILLE-SALMONVILLE

Résultats budgétaires de l'exercice

67300 - SERVAVILLE-SALMONVILLE

Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	522 895,55	790 513,36	1 313 408,91
Titres de recette émis (b)	304 705,97	707 548,18	1 012 254,15
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	304 705,97	707 548,18	1 012 254,15
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	522 895,55	790 513,36	1 313 408,91
Mandats émis (f)	331 016,81	607 036,82	938 053,63
Annulations de mandats (g)	489,90	673,75	1 163,65
Depenses nettes (h = f - g)	330 526,91	606 363,07	936 889,98
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		101 185,11	75 364,17
(h - d) Déficit	25 820,94		

IV - PRÉSENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 606 363,07	G 707 446,18
	Section d'investissement	B 330 526,91	H 304 705,97
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C 0,00 (si déficit)	I 115 724,03 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D 7 268,41 (si déficit)	J 0,00 (si excédent)
		=	=
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D 944 158,39	= G+H+I+J 1 127 876,18
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 168 048,84	L 142 022,44
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 168 048,84	= K+L 142 022,44
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E 606 363,07	= G+I+K 823 170,21
	Section d'investissement	= B+D+F 505 844,16	= H+J+L 446 728,41
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 1 112 207,23	= G+H+I+J+K+L 1 269 898,62

V- **DELIBERATIONS A PRENDRE**

- **Affectation du résultat – Délibération N°03-2023**

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'**exercice 2022**, ce jour,
 Constate que le compte administratif fait apparaître :

un résultat = résultat de l'exercice de la section de fonctionnement + résultat reporté de :

216 909.14 €

Un excédent de fonctionnement global de	216 909.14	€
Un déficit de fonctionnement global de	/	

Pour mémoire Prévisions budgétaires Virement à la section d'investissement C/023..... <hr/> ♦ Solde d'exécution d'investissement Excédent ou déficit d'investissement de clôture A (= Excédent ou déficit d'investissement de l'exercice + excédent ou déficit d'investissement reporté) Restes à Réaliser Investissement - Recettes B - Dépenses..... C Besoin de financement ou excédent de financement A + B - C	- 33 089.35 € 142 022.44 € 168 048.84 € -59 115.75 €
♦ <i>Le solde d'exécution, complété des restes à réaliser en recettes et en dépenses, fait ressortir :</i> -un besoin de financement, si les dépenses sont supérieures aux recettes ; -un excédent de financement, si les recettes sont supérieures aux dépenses.	

DECIDE d'affecter l'excédent de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DE L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	
En priorité	
▶ à la couverture du besoin de financement C/ 1068 (Titre de Recettes à émettre)	59 115.75 €
Pour le solde	
▶ à l'excédent de fonctionnement reporté C/ 002	101 185.01 €
▶ en réserves (dotation complémentaire) C/ 1068	/
(Titre de Recettes à émettre)	

VOTE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

• **Approbation du compte de gestion - délibération N° 04-2023**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2022 au 31 Décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire.

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

VOTE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

• **Compte administratif 2022 délibération N°05-2023**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2022, statuant sur l'affectation de résultat de l'exercice 2022.

Le compte administratif 2022 de la commune a été voté comme suit :

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	606 363,07	G	707 446,18
	Section d'investissement	B	330 526,91	H	304 705,97
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	115 724,03 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	7 268,41 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	944 158,39	= G+H+I+J	1 127 876,18

VOTE A L'UNANIMITE (VOTANTS : 13 Mr le maire ne participant pas au vote)

• **Eclairage public – passage à LED – Délibération N° 06-2023**

Monsieur le Maire expose le projet suivant : passer l'éclairage public du lotissement et du chemin piéton en éclairage à LED. Ainsi économiser sur les factures d'électricité.

Monsieur le Maire propose de voter la délibération suivante :

Monsieur le Maire présente le projet préparé par le SDE 76 pour l'affaire EP-2019-0-76673 et désigné «Cheminevements piéton » dont le montant prévisionnel s'élève à 66 480€ TTC et pour lequel la commune participera à hauteur de 28 940 €.

Après avoir délibéré, le Conseil Communal décide :

- **d'adopter** le projet ci-dessus ;
- **d'inscrire** la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2023 pour un montant de **28 940 € T.T.C.** ;
- **de demander** au SDE 76 de programmer ces travaux dès que possible ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la Convention correspondante à intervenir ultérieurement.

VOTE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

• **Emprunt éclairage public chemin piétonnier – Délibération N°07-2023**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que pour faire face aux travaux d'investissements désignés ci-dessus, la commune devra avoir recours à un emprunt.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Mr le Maire et après échange de vues :

- Prend en considération et approuve le projet qui lui est présenté.
- Détermine comme suit les moyens financiers à envisager pour faire face aux dépenses du projet.

Plan de financement de l'investissement HT : 17860 €

- Mode de financement proposé :
 - Emprunt moyen terme 17 860 € (dix sept mille huit cent soixante euros)
 - Préfinancement du F.C.T.V.A. 11 080 € (onze mille quatre-vingt euros).
- Décide de contracter auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Normandie-Seine les financements nécessaires correspondant au plan de financement sus-décrit, soit :

1°) Financement « moyen terme » d'un montant de 17 860€ dont les modalités sont à définir

2°) Financement « F.C.T.V.A. »

Montant de l'emprunt :

11 080 €

Durée du Crédit :

2 années avec paiement du capital in fine

Modalités de remboursement :

Trimestriel

- **Prend l'engagement** au nom de la Collectivité :
 - D'inscrire en priorité chaque année, en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au remboursement du capital et des intérêts des emprunts ainsi contractés.
 - **Confère** en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Mr le Maire de la commune de SERVAVILLE-SALMONVILLE pour la réalisation de ce concours, la signature du contrat à passer avec la Caisse Régionale de Crédit Agricole de Normandie-Seine et l'acceptation de toutes les conditions qui y sont insérées.

VOTE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

• **ECLAIRAGE PUBLIC (EP) du lotissement -EP-2019-0-76673-M3044- Délibération N° 08-2023**

Monsieur le Maire présente le projet préparé par le SDE 76 pour l'affaire EP-2019-0-76673 M3044 et désigné « lotissements » dont le montant prévisionnel s'élève à 90 600€ TTC et pour lequel la commune participera à hauteur de 34 535€ TTC.

Après avoir délibéré, le Conseil Communal décide :

- **d'adopter** le projet ci-dessus ;
- **d'inscrire** la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2023 pour un montant de **34 535€ T.T.C.** ;
- **de demander** au SDE 76 de programmer ces travaux dès que possible ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la Convention correspondante à intervenir ultérieurement.

VOTE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

• **Emprunt éclairage public lotissement – Délibération N° 09-2023**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que pour faire face aux travaux d'investissements désignés ci-dessus, la commune devra avoir recours à un emprunt.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Mr le Maire et après échange de vues :

- Prend en considération et approuve le projet qui lui est présenté.
- Détermine comme suit les moyens financiers à envisager pour faire face aux dépenses du projet.

Plan de financement de l'investissement HT : 19 435 €

- **Mode de financement proposé :**
 - **Emprunt moyen terme** 19 435 € (dix-neuf mille quatre cent trente-cinq euros)
 - **Préfinancement du F.C.T.V.A.** 15 100 € (quinze mille cent euros).
- Décide de contracter auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Normandie-Seine les financements nécessaires correspondant au plan de financement sus-décrié, soit :

1°) Financement « moyen terme » d'un montant de 19 435€ dont les modalités sont à définir

2°) Financement « F.C.T.V.A. »

Montant de l'emprunt : 15 100 €
Durée du Crédit : 2 années avec paiement du capital in fine
Modalités de remboursement : Trimestriel

- **Prend l'engagement** au nom de la Collectivité :
 - D'inscrire en priorité chaque année, en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au remboursement du capital et des intérêts des emprunts ainsi contractés.
 - **Confère** en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Mr le Maire de la commune de SERVAVILLE-SALMONVILLE pour la réalisation de ce concours, la signature du contrat à passer avec la Caisse Régionale de Crédit Agricole de Normandie-Seine et l'acceptation de toutes les conditions qui y sont insérées.

VOTE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

• **Emprunt pour financer le changement du chauffage de la mairie et de l'école – Délibération N°10-2023**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que pour faire face aux travaux d'investissements désignés ci-dessus, la commune devra avoir recours à un emprunt.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Mr le Maire et après échange de vues :

- Prend en considération et approuve le projet qui lui est présenté.
- Détermine comme suit les moyens financiers à envisager pour faire face aux dépenses du projet.

Plan de financement de l'investissement HT : 32 535.33 €

- **Mode de financement proposé :**
 - **Emprunt moyen terme** 32 535.33 € (trente-deux mille cinq cent trente-cinq euros et trente-trois centimes) ;
 - **Préfinancement du F.C.T.V.A.** 6 507.07 € (six mille cinq cent sept euros).
- Décide de contracter auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Normandie-Seine les financements nécessaires correspondant au plan de financement sus-décrit, soit :

1°) Financement « moyen terme » d'un montant de 32 535.33€ dont les modalités sont à définir

2°) Financement « F.C.T.V.A. »

Montant de l'emprunt : 6 507.07 €
Durée du Crédit : 2 années avec paiement du capital in fine
Modalités de remboursement : Trimestriel

- **Prend l'engagement** au nom de la Collectivité :
 - D'inscrire en priorité chaque année, en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au remboursement du capital et des intérêts des emprunts ainsi contractés.
 - **Confère** en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Mr le Maire de la commune de SERVAVILLE-SALMONVILLE pour la réalisation de ce concours, la signature du contrat à passer avec la Caisse Régionale de Crédit Agricole de Normandie-Seine et l'acceptation de toutes les conditions qui y sont insérées.

VOTE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

VI- INFORMATION DIVERSES

- Participation ALSH de Préaux : suite au changement de la tarification qui a eu lieu à partir du 1 juillet 2022, la commune devra émettre un mandat de 2453 € au titre des participations 2022.
- Changement de la chaudière de la mairie et de l'école => des subventions auprès du département et de la Préfecture ont été demandées.
- Recensement de la population => 1105 habitants recensés sur la commune. Mr le Maire remercie les deux agents recenseurs pour leur travail.
- Boulangerie de Servaville : fermeture définitive le 26 mars 2023. Un distributeur à pain va être installé après le 15 mars 2023.
- Invitation SDIS => prise de commandement de l'Adjudant Mickael LECRAS, cérémonie le samedi 8 avril 2023.
- Burger Stream => installation d'un Food truck américain, un jeudi sur deux de 19h à 21h. Il sera sur le parking de salle polyvalente.
- Conseils Municipal des jeunes => chasse aux œufs de pâques dans la commune le dimanche 9 avril 2023.
- Ramassage scolaire => il y a eu quelques mercredis où le ramassage scolaire n'est pas passé le matin.
- Rue de l'ancien manoir => boue sur la route à nettoyer.
- Routes départementales => du PATA sera mis.
- CCID => la commission aura lieu le 16 mars 2023
- Commission du budget primitif => le 27 mars 2023.
- Vote du budget => 4 avril 2023

VII- QUESTIONS DIVERSES

Pas de question.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h58.

Le Maire
Jean-Paul DUPRESSOIR

secrétaire de séance
Eric MASSET